

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 59 (1908)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Chronique forestière

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les forêts soumises au régime forestier se répartissent d'ailleurs en :

|                                |         |          |
|--------------------------------|---------|----------|
| Futaies feuillues . . . . .    | 27,474  | hectares |
| » résineuses . . . . .         | 46,627  | »        |
| Taillis sous futaie . . . . .  | 89,127  | »        |
| » simples . . . . .            | 45,542  | »        |
| Semis et plantations . . . . . | 4,726   | »        |
|                                | <hr/>   |          |
|                                | 203,596 | »        |



## Chronique forestière.

### Confédération.

**Ecole polytechnique fédérale, division des forêts.** Voici le nom des étudiants qui viennent de subir avec succès l'examen d'état, partie scientifique, de la division des forêts :

|  |   |   |   |   |
|--|---|---|---|---|
| MM. Barblan, Léon, Grisons, certificat de capacité et diplôme. |   |   |   |   |
| Deck, Walter, Zurich   | " | " | " | " |
| Gubler, Walter, Thurgovie                                      | " | " | " | " |
| Loretan, Rolet, Valais   | " | " | " | " |
| Steiger, Hans, Zurich  | " | " | " | " |
| Ebnetter, Charles, St-Gall, certificat de capacité.            |   |   |   |   |
| Egert, Martin, St-Gall   | " | " | " |   |
| Menn, Hans, Grisons  | " | " | " |   |
| Uttinger, Walter, Zoug   | " | " | " |   |
| Wehrli, Guillaume, Thurgovie                                   | " | " | " |   |

### Cantons.

**Fribourg.** *Le commerce du bois.* Les marchands de bois du canton se sont réunis dernièrement en assemblée générale. Ils ont décidé l'envoi d'une pétition au Conseil d'Etat demandant :

- 1° Que les bois vendus sur pied soient exploités par les acheteurs ;
- 2° Que les bois vendus abattus soient disposés en lots séparés d'une appréciation facile ;
- 3° La garantie par le vendeur du cubage de ces bois ;
- 4° L'écorçage avant les mises et subsidiairement le mesurage des diamètres sans l'écorce ;
- 5° La nullité des surenchères annoncées par signes ;
- 6° Un délai de vidange prolongé pour les vertes importantes ;
- 7° Une échéance de paiement uniforme à 30 jours.

L'assemblée a ensuite décidé la constitution d'une association fribourgeoise des bois et a composé son comité : le président est M. Paul Raemy, à Pensier, le secrétaire, M. Alph. Moret, à Fribourg.

**Vaud.** *Société vaudoise des Forestiers.* Environ 150 inspecteurs, gardes, municipaux, propriétaires et amis des forêts, parmi lesquels quelques collègues neuchâtelois et français, se réunissaient au Sentier, vendredi 26 juin, à une heure, sous la présidence de M. Henri Badoux, inspecteur forestier du III<sup>e</sup> arrondissement, à Montreux.

La montée ne s'était pas effectuée sans incident; par suite de la chute d'un gros rocher tombé de la Dent de Vaulion sur la voie ferrée, aux Epuisats, et qui avait brisé rails et traverses, la circulation par chemin de fer se trouvait interrompue entre le Day et le Pont. Elle fut rétablie le lendemain pour le retour des sociétaires.

Le programme comportait le premier jour l'inspection des forêts de la ville de Morges et la séance officielle; le second jour la visite des forêts du Risoud de l'Etat et des Usagers. Il fut exécuté point par point, grâce à l'organisation excellente de la course par M. Florentin Piguet, inspecteur forestier. Un temps splendide favorisa les deux journées et la fête réussit pleinement.

M. Piguet donna d'intéressants renseignements sur l'histoire de la vallée de Joux, sur l'organisation forestière du X<sup>e</sup> arrondissement et sur les forêts de la ville de Morges et du Risoud.

Les plus anciennes données historiques sur la Vallée de Joux remontent au 12<sup>e</sup> siècle. Nous apprenons qu'à ce moment l'empereur Frédéric Barbarousse inféoda la Vallée aux Seigneurs de La Sarraz, ce qui rattacha définitivement cette contrée à la Suisse.

Un siècle et demi plus tard, en 1344, ce territoire fut vendu à Louis, duc de Savoie, Seigneur du Pays de Vaud, sous la réserve que le vendeur et ses gens jouiraient à perpétuité des joux, bois et pâturages. C'est là l'origine des droits d'usages du Risoud.

Lors de la conquête du canton de Vaud par les Bernois, la Vallée fut annexée au bailliage d'Yverdon, puis à celui de Romainmôtiers. Les habitants se constituèrent peu à peu en communes. La plus ancienne est celle du Lieu (1543); vient ensuite celle de l'Abbaye (1571), puis celle du Chenit (1646).

Les qualités administratives dont les Bernois ont toujours fait preuve se retrouvent dans l'importance qu'ils attachèrent dès le début aux forêts. Des nombreux édicts et ordonnances témoignent de ce fait. Beaucoup d'entre elles furent mises à ban et constituèrent dès lors les plus beaux massifs de la Vallée. Les droits de la République de Berne passèrent à l'Etat de Vaud et dès ce moment datent ses droits sur le Risoud.

Le X<sup>e</sup> arrondissement comprend à peu près le territoire de la Vallée; il renferme deux forêts cantonales au Risoud et une autre à Pétrafelix; il y a en outre les diverses forêts communales du Chenit, du Lieu et de l'Abbaye, et de nombreuses forêts particulières. La surface forestière est de 8939 ha, soit 5790 ha de forêts proprement dites et 3149 ha de boisés sur pâturages (soit le 38 % de la surface cadastrée

comme pâturages et étivages). Le 19 % est à l'Etat, le 55 % aux communes et le 26 % aux particuliers. 16 gardes de triage sont sous les ordres de l'inspecteur. Les forêts sont peuplées en majeure partie d'épicéa; le sapin blanc et le hêtre viennent en second rang. Les derniers prix moyens obtenus ont été par m<sup>3</sup> de fr. 20.20 pour l'Etat et de fr. 17.85 pour les communes. Enfin le parcours du bétail est réglémenté soit par des arrêtés émanant du Département de l'Intérieur, soit par des „limites de charge“ fixées par les baux d'amodiation.

Déjà en 1563, la ville de Morges acquit à la Vallée un domaine considérable, soit 3000 ha. de forêts d'un seul tenant. Par suite de ventes ou d'échanges, ce domaine fut peu à peu réduit à 374 ha. que cette commune possède encore et dont 170 ha. sont en nature de forêts. Ce sont les pâturages de la Burtignière, du Carroz et de Praz Rodet. Ces forêts furent aménagées pour la première fois par M. Bertholet, inspecteur forestier, et la possibilité fixée à 542 m<sup>3</sup>. Le 19 août 1890 un ouragan déracina 18,000 m<sup>3</sup>. Ces forêts sont dévesties par un réseau de chemin très complet (12 km). L'inspection de ces forêts permet de juger de leur bon état d'entretien et de leur prospérité.

La forêt du Risoud est la plus importante de celles banalisées par les Bernois. Cette opération qui date de 1627 fut surtout faite dans un but stratégique. En 1635, Leurs Excellences établissent des forestiers à leur solde, armés et portant livrée et édictent diverses prescriptions, entre autre celle „d'être toujours armés quand ils font leurs tournées et de ne jamais se faire suivre d'aucun chien, pour éviter de se faire apercevoir par les damnifiants“. L'état de Vaud abolit le parcours et construisit le Chalet Capt et le Poste des Mines. Puis en 1840, il fait établir un plan géométrique, basé sur 64 bornes de repère, taillées et numérotées et portant la lettre R. L'étendue du Risoud est de 2181 ha. Le premier aménagement date de 1864. MM. Spengler et Pillichody furent chargés de cet important travail. La forêt fut divisée en 10 séries, la révolution fixée à 180 et 200 ans, et la possibilité arrêtée à 4155 m<sup>3</sup>, soit 1.9 m<sup>3</sup> par ha.

Vingt ans plus tard, à la suite d'une révision d'aménagement effectuée par M. Bertholet, la possibilité fut portée à 6126 m<sup>3</sup>, soit 2.8 m<sup>3</sup> par ha.

Le rachat des droits d'usage grevant cette forêt, et qui attribuaient aux usagers le 50 % du produit brut fut proposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en 1893. Cette opération s'effectua en 1901 par suite de la cession d'un cantonnement de 814 ha. L'étendue du Risoud de l'Etat, divisé en 2 mas, n'est donc plus aujourd'hui que de 1327 ha.

Les caractères spéciaux que revêt cette grande forêt, et sur lesquels nous ne pouvons nous étendre longuement, sont la beauté et la finesse de ses bois qui atteignent au maximum 80 cm de diamètre et 35 m de hauteur. Les prix de vente ont atteint fr. 100 et même fr. 120

par m<sup>3</sup>; l'usage de ce bois à fine veine est la boisellerie et la fabrication d'instruments à musique (bois de résonnance).

L'accroissement des bois est naturellement très lent; les plus vieux atteignent 400 ans. Le réensemencement a souvent de la peine à se produire et il faut parfois un siècle au jeune plant pour atteindre la hauteur de 3—4 mètres qui lui permettra d'échapper à l'étreinte et au poids de la neige. Le réseau de chemins du Risoud est encore peu développé. L'Etat l'a commencé en 1903 et affecte annuellement fr. 10,000 à ces travaux qui se font en régie.

M. Gabriel Berthoud, forestier-aménagiste à Lausanne, complète cet exposé en donnant d'intéressants renseignements sur l'aménagement du cantonnement des Usagers, auquel il a travaillé en 1906 et dont les 854 ha doivent sous peu être divisés en 3 parts attribuées aux 3 communes de la Vallée.

Ces travaux exigèrent l'établissement d'un parcellaire nouveau et le dénombrement intégral de la forêt. Il fut formé 30 divisions de 20—40 ha chacune. Le matériel inventorié était en 1906 de 334,042 m<sup>3</sup>, dont 77 % en épicéa, 14.5 % en sapin et 8.5 % en hêtre. Le matériel moyen est de 391 m<sup>3</sup> par ha.

Sous le rapport de leur grosseur, il se répartit comme suit:

|                    | Gros bois<br>(diam. 50 cm et au-dessus) | Bois moyen<br>(de 30—48 cm) | Petit bois<br>(de 16—28 cm) |
|--------------------|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Resineux . . . . . | 43 %                                    | 46 %                        | 11 %                        |
| Feuillus . . . . . | 0                                       | 19 %                        | 81 %                        |

L'arbre moyen est de 1,18 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à un diamètre de 37 cm. La possibilité fut fixée à 2620 m<sup>3</sup>, soit 3.7 par ha. Elle est d'environ 400 m<sup>3</sup> supérieure à celle adoptée par la revision Bertholet; il faut dire toutefois qu'une grande partie de cette augmentation est due à la différence des tarifs de cubage admis. Enfin l'accroissement par ha n'est que de 1.7 m<sup>3</sup> si l'on tient compte de l'âge *total* des bois qui comprend toujours une période de répression d'environ 100 ans.

Un joyeux banquet réunit, le soir, les forestiers à l'Hôtel de Ville du Sentier. La séance qui suivit fut agrémentée par les accents mélodieux de l'excellente fanfare, la Jurassienne. Après un rapport du président sur les pépinières scolaires, dont 3 (Carouge, Faoug et l'Isle) ont reçu le brevet de bonne tenue (Sassel: hors concours), et la proclamation des noms des gardes diplômés pour bonne tenue de pépinières (V<sup>e</sup> arrondissement: 5 diplômés; VI<sup>e</sup> arrondissement: 2 diplômés), une discussion intéressante s'ouvrit au sujet des dégâts d'un insecte, „la tordeuse du sapin“, qui vient de faire son apparition sur une grande étendue du Jura vaudois, neuchâtelois et bernois. Les dégâts n'en sont pas mortels, mais ils provoquent une sensible perte d'accroissement. Les moyens d'action pour combattre ce nouvel ennemi sont nuls.

Le lendemain matin, à six heures, les forestiers frais et dispos, partaient pour le Risoud.

M. M. Moreillon, inspecteur forestier du VII<sup>e</sup> arrondissement, lut, à l'ombre des beaux sapins, un excellent travail sur „la régénération de l'épicéa dans le Haut-Jura“. Une discussion intéressante suivit, à laquelle prirent part MM. Pignet, Biolley, Muret, et de Luze. Nous nous dispensons d'analyser le travail de M. Moreillon, ce dernier ayant l'intention de le publier sous peu dans le Journal forestier.

Après une collation offerte au Chalet Capt par l'Etat de Vaud, et le coup de l'étrier offert par les Usagers des trois communes de la Vallée, tout le monde reprit gaiement le chemin du Sentier, où la réunion prit fin. Au banquet qui suivit et qui termina la journée, d'excellentes paroles furent prononcées par MM. Badoux, président, Pignet, de Budé, Eug. Golay, syndic et député du Chenit, et Golay préfet de la Vallée.

Les forestiers vaudois garderont un charmant souvenir des deux journées passées à la Vallée de Joux, sous un ciel sans nuage et dans l'air vivifiant de la montagne. Ils n'oublieront pas l'excellent accueil qui leur a été fait, soit par les autorités communales, soit par toute la population du Sentier et des hameaux voisins, qui leur ont témoigné l'accueil le plus cordial et le plus désintéressé.

Morges, juillet 1908.

J. J. de Luze, insp. forestier.

### Etranger.

**France.** *Congrès de la Société de Franche-Comté et Belfort.* Le dimanche 21 juin environ 80 membres de cette société forestière se réunissaient à Vesoul (Haute-Saône) sous la présidence de M. Maurice Bouvet de Salins. Le programme, réparti sur 5 journées et prévoyant des étapes à Bains-les-Bains et Vittel (Vosges) comportait, outre l'assemblée générale et la visite de l'importante fabrique de meubles de St-Loup s/Semouse, l'inspection de plusieurs forêts domaniales, communales et particulières, situées dans les départements de la Haute-Saône et des Vosges.

La fabrique de meubles de St-Loup s/Semouse est une des plus considérables de la France; elle occupe 600 ouvriers et travaille le noyer, l'acajou, l'érable, l'aulne et surtout le hêtre. Les forêts voisines bénéficient naturellement dans une large mesure de la proximité de cette importante industrie qui utilise un volume de bois d'œuvre considérable.

L'inspection des forêts visitées avait surtout pour but de permettre une comparaison entre la gestion des forêts de la Haute-Saône, traitées systématiquement en taillis sous futaie et celle des Vosges, dont les anciens taillis, convertis depuis un demi-siècle environ, constituent actuellement de superbes futaies. Le sol est sensiblement le même dans les deux départements (grès bigarré); les essences principales sont le hêtre, le chêne et divers bois blancs; quelques parties s'enrésinent en sapin blanc. L'altitude varie de 350 m à 450 m sur mer.

Les taillis sous futaie de la Haute-Saône sont traités à révolution variant de 25—35 ans. La tendance de l'administration forestière se fait toujours plus grande d'augmenter le nombre des réserves pour créer d'abord une sorte de futaie sur taillis ou de futaie claire (Hüffel) qui rendra possible dans l'avenir et sans à-coup une conversion en futaie. Mais ces louables efforts se heurtent souvent à la résistance des communes hostiles à une mesure qui exige naturellement pendant quelques années une diminution de leurs revenus.

La transition est brusque à la limite des deux départements et c'est un spectacle forestier des plus intéressants de passer dans les belles futaies provenant d'anciens taillis convertis du département des Vosges. On a procédé à cette conversion par l'enlèvement des plus vieilles réserves de la futaie, par le desserrement progressif du sous-étage et par l'élimination des essences de valeur secondaire. Les futaies sont ensuite aménagées à une révolution de 160 ans, divisée en 4 périodes, dont chacune correspond à une affectation. Chaque affectation sera parcourue à son tour pendant 40 ans par des coupes de régénération, tandis que les 3 autres sont régulièrement éclaircies tous les 10 ans. Nous manquons malheureusement de données comparatives précises sur le rendement en volume et en argent des deux catégories de forêts. Mais la splendeur des peuplements visités, leur vigueur extraordinaire et les magnifiques recrûs obtenus dans les coupes de régénération en disent long sur l'excellence du système, sur la haute valeur technique du personnel forestier et sur l'intelligence des autorités communales de cette région de la France.

Nous ne saurions en effet assez admirer la sûreté et la continuité de la méthode de l'administration forestière française qui tend vers un but précis et qui l'a entièrement et complètement atteint. Au point de vue forestier comme à celui de l'épargne publique, la création des belles futaies vosgiennes est une des plus belles leçons de choses qui se peuvent voir.

Notons encore en passant certains côtés forts intelligents de la gestion :

1° L'adoption de périodes de régénération de 40 ans qui conduit au mode de traitement nommé par les allemands le „Femelschlagbetrieb“, permettra de faire bénéficier les plus beaux bois pendant de longues années de l'accroissement de lumière.

2° La périodicité des éclaircies est parfaitement assurée.

3° Les dégagements commencés à un âge très jeune permettent de sauver les recrûs de chêne qui apparaissent au milieu des fourrés de hêtres et seraient sans cette intervention étouffés par eux.

— Les réunions de la Société de Franche-Comté et Belfort sont toujours empreintes de la plus franche gaieté. Elles revêtent ce caractère d'aménité si particulier à nos voisins de l'ouest. D'aimables dames et de charmantes jeunes filles les parent d'une note décorative toute spéciale. De gais orchestres et les cors de chasse charment l'oreille

des plus récalcitrants. Et par dessus tout la courtoisie et la distinction parfaites du président qui a pour chacun un mot aimable et des attentions toutes particulières pour nous autres Suisses, nous laissent à la fin de ces belles réunions, quittées à regret, la conviction acquise depuis longtemps que nous sommes réellement bien qu'étrangers les enfants gâtés du Congrès.

Morges, juillet 1908.

*de L.*



## Bibliographie

**Baum- und Waldbilder aus der Schweiz.** (Erste Serie.) Herausgegeben vom schweizerischen Departement des Inneren, Abteilung Forstwesen (Oberforstinspektorat). Bern, A. Francke. 1908.

Dans la préface de cette belle publication dont il est l'âme et l'initiateur, M. le Dr Coaz explique les raisons qui ont engagé le Département fédéral de l'Intérieur à ne pas attendre l'achèvement du grand album 30 × 40 des beaux arbres de la Suisse, édition forcément coûteuse et retardée par diverses circonstances, pour offrir au public un album de format plus réduit et, partant, meilleur marché et plus accessible. Ce nouvel album paraîtra en livraison contenant chacune 20 planches de 15 cm sur 21,5 cm accompagnées d'un texte explicatif. Les arbres reproduits sont tous figurés en entier et dans les conditions les plus propres à faire ressortir leur port particulier et leur grande taille. Quelques-uns d'entre eux font déjà partie de la collection 30 × 40. Nous retrouvons dans les planches que nous avons sous les yeux les mêmes qualités déjà admirées dans celles de la grande édition et qui font de M. F. Schönenberg, adjoint de l'Inspectorat fédéral des forêts, un photographe-naturaliste de premier ordre. Les reproductions photographiques effectuées par l'Institut polygraphique de Zurich, méritent également tous les éloges.

\* \* \*

A tout seigneur tout honneur, la première livraison du nouvel album débute par le tilleul de Morat. C'est M. le Dr Coaz lui-même qui nous le présente et nul mieux que l'honorable doyen du corps forestier suisse n'était qualifié pour parler du plus vénéré de nos vieux arbres. Un texte détaillé, complété par une figure explicative montrant la disposition des étais chargés de soutenir la ramure de ce multicientenaire menacé par le poids des neiges tardives et par l'effort des vents, rappelle la longue histoire de ce vétéran, honoré à l'égal d'un ancêtre valeureux. Que de générations se sont succédé sous son ombrage toujours renaissant! Tandis que les plus vieux d'entre nous ne dépassent guère la centaine, le tilleul de Fribourg approche de ses 4 siècles et demi. L'analyse critique des documents qui le concerne, a permis en effet à